



La dette de la sécu : une arnaque !

Le gouvernement, en particulier depuis 2020, aggrave artificiellement le déficit de la Sécurité sociale. Initialement, la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES - plan Juppé 1996) devait solder la dette en 2024. Mais il reste dans ses comptes 137,9 milliards, soit le transfert de la dette COVID de 136 milliards que Macron a décidé de totalement affecter à la Sécu, ce qui repousse l'échéance à 2033.

Chaque année, plus de 17 milliards d'euros, issus notamment de la CRDS, sont ainsi ponctionnés sur les cotisations sociales au détriment du financement des soins et correspondent au déficit annoncé pour 2025.

Nous ne sommes pas dupes, nous sommes face à un mécanisme pervers : en faisant porter à la Sécurité sociale une dette qui aurait dû rester à la charge de l'État, le gouvernement réduit volontairement les capacités de remboursement de la Sécu et enrichit les marchés financiers via les frais financiers, estimés à plus de 3,5 milliards d'euros annuels.

À partir de 2025, la gestion de la nouvelle dette serait confiée à l'ACOSS, organisme qui n'a ni vocation ni outils pour gérer durablement ce type de dette, selon l'analyse des cadres de la Sécurité sociale.

Ceci entraînerait à terme un risque d'incapacité de remboursement et de rupture de prise en charge pour les assurés sociaux.

Nous pouvons sans gêne accuser le gouvernement de préparer un affaiblissement systémique de la Sécurité sociale pour favoriser le développement des assurances privées, répondant ainsi aux exigences des marchés financiers, au détriment de l'accès aux soins pour le plus grand nombre.

Et ce, pour le plus grand « bonheur » de Macron qui défend ces politiques au nom de la “compétitivité” et du “ruissellement”, mais les données montrent que l'argent s'est surtout concentré tout en haut de l'échelle sociale, sans réel bénéfice pour le reste de la population.

14 Novembre 2025